

Association de Sauvegarde du Patrimoine PRONLEROY



Bannière St Fiacre:

Début 2017, l'ASPH Pronleroy a envoyé en restauration la bannière St Fiacre de l'église. Nous avons sollicité une entreprise pour effectuer la restauration et nous avons demandé s'il était possible de l'avoir pour les Journées du Patrimoine. Le délai semblait difficile à tenir. Le 15 septembre au matin, la bannière fût reconditionnée par Piotr Trybus. Un contact avec le diocèse va être pris afin d'organiser une bénédiction de la bannière restaurée.

Nous remercions notre généreux donateur sans qui cette restauration n'aurait pu être réalisée.

Journées Européennes du Patrimoine:

Les 16 et 17 septembre l'ASPH Pronleroy, avec l'accord de la commune et du diocèse, a ouvert l'église

St Fiacre afin de la faire découvrir.

Durant cette manifestation, ont été exposées des peintures faites par les élèves de Léopard-Créatif à Compiègne,

- Les démonstrations de création de dentelles de Murielle Tremenec,
- Les photos animalières de Yannick Tremenec,
- Le circuit de trains miniatures du Club Ferroviaire de Creil et Environs .
- Les poteries de Théodore Trybus.

Féminitude

Séverine Meresse



31 octobre à 9H

Ouverture du salon de coiffure
34 rue des perrières à Pronleroy

En cette occasion, je vous invite à venir découvrir le salon et partager un verre de l'amitié le samedi 28 octobre à 14h30 .

A bientôt
Séverine

LETTRE d'INFORMATIONS

www.pronleroy.com

105

Tél: 03.44.51.74.03

OCTOBRE 2017

PRONLEROY

je parle picard



Quelques devinettes

Qu'éch' qui s'in vo tout dansant
pis r'vient tout brayant ?



Ch'est nos seille
Le seu pour aller au puits

Qu'éch' qui s'in vo tout brayant
pis qui r'vient tout dansant ?



Ch'est ch'soldat.



A l'Saint-Dni l'hiver foait sin nid



Le jour de la Saint Denis
l'hiver fait son nid

PERMANENCES MAIRIE

Lundi de 17h à 18h - Mercredi de 10h à 12h

Samedi de 10h30 à 11h45



BIBLIOTHEQUE

Samedi 7 Octobre

OUVERTE de 10h30 à 12h



MERCREDI
8 Novembre



Salle Mairie

Accès place.....



GOUTER
ETERNELS



PRONLEROY

DERNIER PAMASSAGE

Mardi 24 Octobre





PRONLEROY

Village propre

La commune a fait le choix depuis longtemps du « zéro phyto » . Vous l'avez sans doute remarqué nous n'utilisons plus de désherbant pour lutter contre les mauvaises herbes, nous utilisons désormais un bruleur à gaz.

L'effet est instantané mais l'efficacité dans le temps est limitée. Nous devons repasser souvent et ce avec une consommation de gaz importante.

La commune a deux agents techniques : Michel à 35h / semaine et Valérie à 12h15 / semaine.

Entre les différents espaces de loisirs, espaces verts, les cimetières et les trottoirs nous ne pouvons plus y arriver.

Nous devons soit faire preuve de souplesse et s'habituer aux mauvaises herbes soit participer à l'effort, notamment par l'entretien du trottoir devant chez soi, vous êtes déjà nombreux à le faire.

Le Règlement Sanitaire Départemental de l'Oise (*Articles 99, 99-1, 99-8*) ainsi que l'Arrêté municipal 27/17 rappellent à chaque riverain ses obligations en terme d'entretien devant sa propriété.

Pour rendre notre village plus agréable, chaque Prompelsonien est responsable de l'état de propreté du trottoir qui borde sa propriété.

Il est nécessaire d'élaguer les branches et toute végétation débordant sur l'espace public pouvant gêner la signalisation routière, le passage des piétons ou réduisant l'éclairage des rues.

Les branches ne doivent pas toucher les conducteurs aériens EDF, France Télécom et l'éclairage public (la taille est soumise à autorisation).

En hiver, en cas de chute de neige ou de verglas, chacun doit déneiger le trottoir devant sa porte afin de permettre la circulation normale des piétons et de concourir à la sécurité de tous.

En toutes saisons pensez à désherber (si possible sans traitement pour préserver notre ressource en eaux). En automne, pensez à balayer les feuilles devant votre propriété.

Il est strictement interdit de pousser dans le caniveau ou les bouches d'égouts, tout ce qui est ramassé.

Merci à tous ceux qui participent à l'embellissement de la commune

